



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 1<sup>er</sup> mai 2026* :

→ **Le JEUDI 30 AVRIL 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 26 AVRIL 2026** y compris les matchs arrêtés.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 8 mai 2026*

→ **Le JEUDI 07 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 03 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 14 et 15 mai 2026*

→ **Le MERCREDI 13 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 10 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 22 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 17 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 29 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 25 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

Le Président de la Commission

**Jean Marie HUYS.**